



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Avril 2009 – nr 39

Contenu

1. [Avis sur les priorités de la présidence belge de l'UE en 2010](#)
2. [Avis sur la politique de relance du gouvernement fédéral](#)
3. [Avis sur le plan national d'action environnement-santé 2008-2013](#)
4. [Avis sur la note politique 'Le droit à la santé et aux soins de santé'](#)
5. [Avis sur le Rapport d'évaluation du GIEC](#)
6. [Activités des groupes de travail](#)

1. Avis sur les priorités de la présidence belge de l'UE en 2010

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, la Belgique présidera le Conseil de l'Union européenne. Dans ce cadre, le ministre Magnette a demandé, par courrier daté du 23 janvier 2009, l'avis du CFDD à propos des thèmes et des dossiers sur lesquels la Belgique devrait progresser prioritairement lors de sa présidence.

Dans son avis, le Conseil fait remarquer qu'il est d'une importance cruciale que les actions de la présidence belge soient placées dans le cadre d'une vision de développement durable. En ce qui concerne le processus, le CFDD souligne l'importance de la transparence et de la participation dans la conduite de la politique pour la présidence belge.

Le CFDD voit 5 priorités importantes à poursuivre lors de la présidence belge.

Priorité 1 : une réponse durable à la crise économique

Tant au niveau européen que national, une réponse politique intégrée à la crise économique et financière est nécessaire. Les mesures à court terme doivent s'inscrire dans une vision à long terme qui intègre les trois dimensions du développement durable et qui oriente la politique de relance. Le CFDD plaide par conséquent en faveur d'un "*sustainable new deal*" : une réponse structurelle et collective à la crise économique et financière, qui réorienterait notre production et notre consommation, et qui tiendrait compte des défis écologiques et de la justice sociale et permettrait une économie saine.

Priorité 2 : associer Lisbonne et développement durable

Le CFDD demande à ce que la présidence belge plaide lors du renouvellement de la stratégie de Lisbonne en faveur d'une association de cette stratégie avec l'autre stratégie générale de l'Union européenne, à savoir la Stratégie européenne pour le développement durable (EUSDS). Les politiques de l'Union européenne doivent cadrer dans une seule stratégie englobante, qui intègre les trois dimensions du développement durable. Afin de réaliser l'intégration de la stratégie de Lisbonne et de l'EUSDS, cette nouvelle stratégie doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation à l'aide d'une liste d'indicateurs succincte, mais équilibrée.

Priorité 3 : une politique climatique et énergétique ambitieuse

En ce qui concerne la politique climatique, le résultat de la conférence sur le climat de Copenhague fin 2009 sera d'une grande importance pour la Présidence. Notre pays doit plaider en faveur d'un nouvel accord mondial sur le climat et veiller à une ratification et à une mise en œuvre rapides de celui-ci. Simultanément, la Présidence doit encourager l'Union à donner l'exemple, en mettant en œuvre sans délai son paquet énergie-climat (3 x 20 d'ici 2020). La crise économique ne peut donc en aucun cas constituer une excuse pour ramener cette politique à son niveau antérieur.

Priorité 4 : attention pour la biodiversité et la production/consommation durables

2010 sera une année importante pour la protection de la biodiversité. Ici aussi, l'Union européenne doit mettre en avant des objectifs ambitieux, tant au niveau européen qu'au niveau mondial. À cet égard, il convient de prêter attention à la cohérence entre l'approche de la biodiversité et les politiques dans d'autres domaines, tels que le climat et l'agriculture. Afin de préserver la biodiversité, il est nécessaire d'adopter une gestion durable et une exploitation durable des ressources naturelles. La gestion des forêts et de la pêche en sont quelques aspects importants. Dans le cadre d'une production et d'une consommation durables, le CFDD demande à la présidence belge d'encourager une décision concrète au niveau du Conseil en ce qui concerne la possibilité de réduire le taux de TVA dans les états-membres de l'UE sur "les matériaux économes en énergie et les autres produits et services écologiques".

Priorité 5 : inclure également la dimension mondiale et sociale

Le CFDD souligne également qu'il est nécessaire d'adopter une approche cohérente, axée sur le développement durable, pour les thèmes de politique extérieure de l'UE et pour la politique des institutions multilatérales, telles que le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC. Le CFDD apprécie l'attention qui est portée au thème de l'inclusion sociale dans le cadre des relations extérieures multilatérales ou bilatérales, afin de concrétiser "l'Agenda de Travail Décent" de l'OIT. Dans le prolongement de celui-ci, il convient également de revoir la stratégie commerciale intitulée "Global Europe".

Cet avis a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD le 27 mars dernier.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a04f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur la politique de relance du gouvernement fédéral

Depuis la fin de l'année dernière, l'économie belge est dans le creux de la vague, comme les économies d'autres États-membres de l'UE et de pays tiers. Afin de lutter contre cette crise, le gouvernement fédéral a proposé le 11 décembre 2008 un "plan de relance", qui avait pour objectif "de restaurer la confiance à court terme et de veiller à une plus grande sécurité à long terme".

Actuellement, le gouvernement étudie des nouvelles mesures visant à stimuler l'économie. Dans cette optique, le Premier Ministre et le Ministre du Climat et de l'Énergie ont demandé l'avis du CFDD quant aux aspects durables de la politique en la matière. En raison du délai d'avis très court (deux semaines), le CFDD devait se limiter dans le présent avis à quelques réflexions et suggestions, mais le Conseil approfondira son point de vue à l'occasion de son forum annuel en automne, puisque ce dernier aura pour thème le "Sustainable New Deal".

Dans son avis, le CFDD part du constat que nous sommes aujourd'hui confrontés à différentes crises : économique et financière d'abord, mais également climatique et énergétique, ainsi que crises de la biodiversité et de la pauvreté mondiale. Le conseil estime que ces crises nécessitent, dans notre pays mais également aux niveaux européen et mondial, une réponse politique intégrée, par laquelle les mesures à court terme s'insèrent dans une vision à long terme. Il est inutile de proposer aujourd'hui des solutions politiques en vue d'une relance économique à court terme, lesquelles risquent à l'avenir d'engendrer des problèmes encore plus grands. Le CFDD estime qu'il existe des opportunités pour que les « quick wins » auxquels de telles mesures peuvent mener, soient combinés à l'avenir avec des gains écologiques et sociaux. Le CFDD estime que l'objectif d'une économie pauvre en carbone et qui fait un usage parcimonieux de l'énergie et des matières premières, peut contribuer à stabiliser notre économie aujourd'hui. En ce sens, le conseil plaide en faveur d'un "sustainable new deal", comme défini dans le point 1.

En ce qui concerne les mesures d'octroi de crédit et de financement, le Conseil fait remarquer qu'en raison de la crise financière, certains projets d'investissements intensifs en capital, comme les parcs éoliens offshore, connaissent des difficultés de financement, car ils sont principalement financés par des consortiums de banques. Le CFDD demande au gouvernement d'accorder une garantie pour de tels projets, de sorte que ceux-ci puissent à nouveau bénéficier du financement nécessaire.

Spécifiquement en ce qui concerne les parcs éoliens, outre une garantie du gouvernement quant aux prêts octroyés, une procédure d'urgence est également indispensable en matière d'autorisations, et

des garanties et facilités devraient être données pour permettre d'associer le réseau d'énergie éolienne en Mer du Nord au réseau de distribution national.

Ensuite, le CFDD demande que le Fonds Starters, la filiale de financement du Fonds de Participation, développe un savoir-faire spécifique sur le plan de l'éco-innovation et de l'efficacité énergétique, afin de pouvoir soutenir les PME actives dans ce domaine, tant sur le plan financier que sur le plan de l'expertise. Le CFDD plaide également pour que le "Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie" (FRCE) soit mieux mis en concordance avec les fonds de logement (régionaux), que leur fonctionnement soit étendu sur le plan de la construction économe en énergie et respectueuse de l'environnement et qu'un effort soit fait pour mieux les faire connaître. De cette manière, le champ d'application du "système de tiers investisseur", auquel le FRCE fait appel, pourra être élargi.

En ce qui concerne le système de tiers investisseur, le CFDD apprécie les efforts supplémentaires qui sont mis en œuvre par le gouvernement par le biais de Fedesco. Le conseil demande de veiller à ce que ce plan ambitieux soit effectivement réalisé au cours des années à venir. En effet, le gouvernement peut et doit jouer un rôle d'exemple sur le plan de l'efficacité énergétique et du logement durable. À ce propos, le conseil estime également que la Régie des Bâtiments devrait établir des critères de certification ambitieux pour les performances énergétiques des bâtiments publics et qu'elle devrait les appliquer à l'ensemble de ses transactions (achat, bail, vente, location). Le gouvernement devrait introduire progressivement la norme passive à ses nouvelles constructions et la norme basse énergie aux rénovations. Ceci devrait également être appliqué à la construction de logements sociaux dans notre pays. La politique fédérale des Grandes Villes peut également être associée à cet objectif. .

Dans le domaine de la construction durable, le gouvernement fédéral a annoncé dans son premier plan de relance qu'il comptait mettre en place une "alliance environnement-travail" conjointement avec les entités fédérées, les partenaires sociaux et le secteur de la construction, et ainsi élaborer des mesures "susceptibles d'être utilisées pour stimuler durablement les investissements dans l'économie verte". Le CFDD demande de concrétiser rapidement cette intention. Dans son récent avis sur le Plan Produits, le CFDD faisait référence à ce propos à "l'alliance pour l'emploi et l'environnement" allemande qui peut servir de source d'inspiration.

Une telle alliance peut permettre une extension des "emplois verts". Ceci nécessitera un effort sur le plan de la formation et du perfectionnement, vu les glissements en terme d'emploi qui auront lieu.

Dans son avis, le CFDD estime que le gouvernement doit encourager une consommation et une production durables au moyen de l'instrument des marchés publics. Ceci peut également contribuer à l'introduction sur le marché de produits innovants. En ce qui concerne les critères des marchés publics, il convient de veiller à ne pas créer de discrimination envers les matières premières secondaires. Si cela s'avère possible d'un point de vue technico-environnemental, les critères doivent être adaptés en conséquence, de sorte que les matières premières secondaires bénéficient d'une égalité des chances. En effet, ces matières premières génèrent des emplois supplémentaires au niveau local, alors que les matières premières primaires sont essentiellement importées.

Finalement, le CFDD formule quelques remarques en ce qui concerne les mesures fiscales pour relancer l'économie de manière durable. Le conseil plaide en faveur d'une modulation du précompte immobilier en fonction de la valeur énergétique du logement, et demande que notre pays encourage une décision concrète au niveau du Conseil européen en ce qui concerne la possibilité de réduire le taux de TVA dans les Etats-membres de l'UE pour "les matériaux économes en énergie et les autres produits et services écologiques". Le CFDD propose également une exonération de TVA pour tous les flux de recyclage existants.

Cet avis a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD le 27 mars dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a05f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur le plan national d'action environnement-santé 2008-2013

Dans le cadre de l'OMS, la Belgique s'est engagée à adopter des Plans nationaux d'action environnement-santé. Le deuxième des ces Plans porte sur la période 2008-2013, et a été soumis pour avis au CFDD par le Ministre du Climat et de l'Énergie, Paul Magnette.

Dans son avis, le CFDD confirme que la problématique environnement-santé est une problématique importante, et approuve, dans leur ensemble, les initiatives proposées. Des remarques spécifiques doivent néanmoins être formulées.

Tout d'abord, le titre de « plan national d'action environnement-santé 2008-2013 » est inadéquat. En effet, il ne s'agit ni de la présentation d'une vision stratégique englobant l'ensemble des aspects concernés auprès de tous les acteurs, ni d'un engagement ferme à mettre en œuvre les actions permettant de réaliser cette vision, suivant un timing précis. De plus, le timing 2008-2013 est déjà en partie écoulé. Vu le contenu plus limité du document, il conviendrait mieux de parler dans le titre d'un « programme d'actions communes », réunissant l'état fédéral, les communautés et les régions là où leurs intérêts se rejoignent. Et il serait préférable de présenter les résultats des projets clôturés en 2008 plutôt que d'en parler en tant que 'projets en cours'. Le CFDD ajoute qu'il déplore le manque d'ambition politique que ce contenu trahit, mais comprend qu'au vu des moyens disponibles, la volonté ait été d'éviter le saupoudrage.

Par ailleurs, il est dommage que ce deuxième Plan national d'action environnement-santé ne s'inscrive pas dans une continuité par rapport au premier Plan. Le CFDD aurait souhaité qu'une attention plus soutenue soit accordée au suivi de celui-ci, car les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des premières mesures auraient pu permettre de mieux cibler les nouvelles actions à entreprendre. Une liste des actions déjà menées aurait également été utile, pour savoir ce qui a été fait ou ce qui a pris du retard, et en conséquence, pour établir les mesures à traiter en priorité. Le CFDD pense notamment à l'établissement d'un biomonitoring, à l'évaluation des coûts liés à la santé environnementale et à la mise en place d'un processus de formation, de sensibilisation et de communication, qui avaient déjà été jugés prioritaires en 2002.

Le CFDD demande également que les initiatives proposées soient mieux détaillées, car les explications données sont peu accessibles ou peu précises. Le CFDD demande notamment de préciser, pour chaque mesure, les moyens humains et financiers, les modalités de mise en œuvre et les indicateurs permettant de procéder à une évaluation.

En ce qui concerne les études envisagées, le CFDD insiste pour qu'un état des lieux des données scientifiques déjà disponibles, en Belgique ou à l'étranger, soit dressé préalablement, de façon à éviter des redites coûteuses.

Enfin, le CFDD insiste pour que la dimension professionnelle de la santé environnementale soit davantage prise en compte, que ce soit au niveau des risques éventuellement encourus par les travailleurs, ou au niveau de l'offre en formations professionnelles. Le CFDD demande à cet égard que non seulement les professionnels de la santé soient formés à la problématique de la santé environnementale, mais aussi d'autres catégories professionnelles, comme les conseillers en prévention, les éco-conseils, les architectes et entrepreneurs, les enseignants et gardiens d'enfants, les journalistes, etc.

Cet avis a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD le 27 mars dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a06f.pdf

[Retour au contenu](#)

4. Avis sur la note politique 'Le droit à la santé et aux soins de santé' de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD)

Dans son avis, le CFDD estime que cette note est une bonne note politique, suffisamment concrète et opérationnelle. Elle peut certainement servir de base au dialogue politique entre la Belgique et les pays partenaires. La note dresse une bonne analyse de ce qui s'est moins bien déroulé au cours des dernières années en termes de politique internationale de santé, et propose de bons principes et de bonnes pratiques.

Le CFDD estime que l'approche proposé dans la note peut permettre le développement d'un système de santé autonome et d'un secteur de santé solide dans les pays partenaires, disposant de

suffisamment de flexibilité afin de faire face aux défis auxquels le secteur des soins de santé est confronté dans ces pays. Avec une telle approche en termes de politique de développement nationale, la Belgique joue également un rôle de pionnier et d'exemple. Le CFDD estime donc par conséquent que la note politique mérite une plus grande reconnaissance.

Le conseil estime qu'il est important que la Belgique adopte également une même approche holistique sur le plan multilatéral en matière de politique de santé. Le conseil fait référence à ce propos à la nécessité d'une politique cohérente de l'ensemble des instances concernées. Le CFDD estime tout particulièrement utile que la Belgique continue de défendre un rôle coordinateur au sein du paysage institutionnel morcelé de la politique internationale de santé, que ce soit à l'ONU ou plus particulièrement à l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le conseil accorde une grande importance au financement du système des soins de santé dans les pays en voie de développement. Le CFDD rappelle que la Belgique s'est engagée à atteindre un objectif de 0,7% dès l'année prochaine. Le conseil fait également référence dans le cadre du financement de la coopération au développement aux importants accords internationaux. Ainsi, par exemple, la *Convention de Copenhague de l'ONU* et le *Processus de l'ONU sur le Financement du Développement*. De telles conférences, ainsi que leur suivi, et l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes innovants de financement, méritent le soutien total de la Belgique. Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, le CFDD demande toutefois de prévoir dans le cadre du financement des soins de santé un système de suivi budgétaire (*budget tracking*).

Cet avis demandé par le ministre de la Coopération au Développement, Charles Michel, a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD le 27 mars dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a07f.pdf

[Retour au contenu](#)

5. Avis sur le Rapport d'évaluation du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

La Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, Mme Laruelle, a demandé l'avis du CFDD afin de préparer la position belge en vue des activités futures du GIEC, et plus particulièrement en rapport avec le cinquième rapport d'évaluation, qui paraîtra en 2013 (volume I) et 2014 (volume II et III).

Le CFDD tient à souligner la grande utilité des travaux du GIEC, qui joue un rôle de catalyseur déterminant pour que les décideurs politiques, le monde socio-économique et le grand public perçoivent la gravité des menaces que les changements climatiques font courir. Dans ce cadre, le conseil estime que le GIEC devrait montrer comment nos sociétés peuvent s'engager dans une transition, permettant de répondre non seulement au défi environnemental des changements climatiques, mais aussi aux défis politiques, sociaux et économiques qui en résultent, en soutien à un "*sustainable new deal*".

Le CFDD s'inquiète tout particulièrement de la mise en évidence des seuils critiques ("*tipping points*"), au-delà desquels le système climatique risque d'entrer dans une situation irréversible potentiellement dangereuse, avec des conséquences graves pour les systèmes économiques et sociaux. Concernant les mesures permettant d'atténuer ces changements, le CFDD demande qu'une évaluation des différents outils (mécanismes de marché, taxes, encouragements à l'investissement...) soit menée en coopération étroite avec le secrétariat permanent de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), la Banque mondiale et/ou toute autre organisation spécialisée dans ces matières.

Les institutions et les processus politiques, ainsi que les mécanismes financiers, sont peu étudiés dans les rapports du GIEC, alors qu'ils sont essentiels pour coordonner et mettre en œuvre les différentes actions. Dans ce cadre, différentes questions se posent. Comment accélérer, dans une perspective de développement durable, l'intégration des préoccupations climatiques dans les priorités des instances internationales telles que l'OMC, la Banque mondiale et le FMI ? Comment assurer et coordonner le financement de la transition vers une économie plus durable? Comment lever les blocages dans les négociations internationales ?

Le CFDD estime que les scénarios d'atténuation proposés devraient tenir compte des impacts économiques, des implications sociales, notamment en termes d'emploi et de politique de formation, et des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, il faut une attention particulière pour les conséquences concrètes pour la vie quotidienne qui découlent de l'application de ces scénarios, ainsi que pour l'effet rebond des mesures proposées.

Afin que les possibilités et les limites des différents scénarios proposés soient testées par les acteurs appelés à les mettre en œuvre, le CFDD estime souhaitable de consulter les stakeholders sociétaux (notamment faisant partie des pays en développement) dans le processus, sans remettre en cause l'indépendance du GIEC. Dans ce cadre, une rencontre annuelle des stakeholders avec la délégation belge du GIEC devrait leur permettre d'exposer leurs points de vue et leurs priorités.

Cet avis a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD le 27 mars dernier.
Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a08f.pdf

[Retour au contenu](#)

6. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Ce groupe de travail est en train de préparer un avis sur la fiscalité dans un cadre de développement durable, à la demande du ministre Magnette.

Groupe de travail Energie et Climat

Ce groupe de travail prépare un avis sur les mesures et outils de soutien liés à la réduction de la consommation d'énergie, ainsi qu'un [avis sur la prospective](#) pour la provision d'[électricité](#) en Belgique.

Groupe de travail Relations internationales

Aucune nouvelle activité n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail Normes de Produits

Ce groupe de travail prépare un avis sur les pellets destinés au chauffage domestique.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Ce groupe de travail, en collaboration avec le groupe de travail Stratégies, a préparé l'enquête « base sociétale du développement durable » 2008-2009 du CFDD, et des membres de ces deux groupes figurent dans le comité d'accompagnement de cette enquête, menée par une équipe de l'IGEAT (ULB) et de la VUB. Le rapport final est attendu avant les vacances d'été.

Groupe de travail Recherche scientifique

Ce groupe de travail assurera le suivi de son avis pour une liste belge d'indicateurs de développement durable (2007a15). Une table ronde « indicateurs développement durable » a été organisée par le cabinet du Ministre Magnette le 19 mars dernier. Le deuxième tableau d'indicateurs de

développement durable confectionné par la task force développement durable y a été présenté, ainsi que les listes conçues par le CFDD, Essenscia, et l'ITUC, et l'empreinte écologique comme définie par le WWF.

Groupe de travail ad hoc Alimentation

Le Conseil a reçu une demande d'avis du Ministre Magnette à propos de l'alimentation durable et des politiques que l'autorité fédérale peut mener à cet égard. Le CFDD a décidé qu'un groupe de travail ad hoc préparera cet avis.

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».